

S.C.P. Hubert DOUCHET

Géomètre-Expert DPLG
10 Boulevard de Stalingrad
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 01.48.84.70.59
Fax : 01.48.53.50.22

DRYE DE BAILLIENCOURT & ASSOCIES
AVOCAT
29 Rue de Villevert

60300 SENLIS

CHOISY LE ROI le 16 septembre 2022

N°Dossier 7162/22B
N°Facture. : 7162/22B

V/Référence :
Propriétaire : M. STRASSE^R
Acquéreur :

Cher Maître,

Je vous prie de trouver ci-joint un dossier d'urbanisme concernant la propriété sise

PARIS 04È 75004 -
4 Rue Massillon

Je vous joins également ma note d'honoraires que je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire régler lors de la réalisation.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, cher Maître, l'assurance de mes sentiments dévoués.



NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT****DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : **15/09/2022**

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni d'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

<https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/20220915104770099>

PARCELLE ET ADRESSE(S)**PARCELLE****Arrondissement : 4****Section cadastrale : AW****Numéro de parcelle : 36**

Pour obtenir un plan de la parcelle et localiser les prescriptions réglementaires, vous pouvez utiliser l'application cartographique "Paris PLU" :

<https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle**Alignement(s)**

004 RUE MASSILLON

Alignement en limite de fait

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Consulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les termes utilisés dans ce document : http://parisplu.paris.fr/LEXIQUE_URBANISME.pdf

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

☒ DPU "simple"

☐ DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du code de l'Urbanisme

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME

☒ Plan Local d'Urbanisme de Paris

☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais

☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt

☐ Secteur du Sénat

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

☐ Monument historique classé

☐ Monument historique inscrit

☒ Périmètre de protection de monuments historiques

☐ Périmètre de site classé

☒ Périmètre de site inscrit

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

☐ Servitude d'alignement

SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

☒ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

☐ Zones d'anciennes carrières

Zonage:

Bleu clair

Cote des plus hautes eaux connues: 34,30m NGF

Secteur Stratégique:

☐ Zone comportant des poches de gypse antéludien

DISPOSITIONS DIVERSES

La nature et la localisation de certaines de ces dispositions d'urbanisme sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

☐ Zone d'Aménagement Concerté

☐ Plan d'Aménagement d'Ensemble

☐ Périmètre de résorption de l'habitat insalubre et de restauration immobilière

☒ Zone de surveillance et de lutte contre les termites

☐ Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots

☐ Secteur d'Information sur les Sols

☐ Secteur de sursis à statuer

☐ Périmètre de Projet Urbain Partenarial

☒ Zone à risque d'exposition au plomb

☐ Périmètre de convention de rénovation urbaine

☐ Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE

L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur la site de la Ville de Paris

☒ Secteur de compensation renforcée

☒ Quartier à prédominance de surfaces de bureaux

☐ Quartiers prioritaires de la politique de la ville

☐ Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette page indique les principales dispositions d'urbanisme localisées qui s'appliquent à la parcelle.

Pour connaître la totalité des dispositions applicables, consulter le règlement du PLU de Paris : <http://pluonline.paris.fr>

Pour connaître l'emprise exacte des dispositions localisées, consulter les documents graphiques du PLU : <http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ZONAGE

Cf. dispositions générales du PLU § I

- | | |
|--|---|
| ☒ Zone Urbaine Générale (UG) | ☐ Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU) |
| ☐ Zone Urbaine Verte (UV) | ☐ Zone Naturelle et Forestière (ZNF) |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS

Cf. art. 2 du règlement de la zone UG

- | | |
|--|---|
| ☒ Dispositions visant au rééquilibrage de l'habitat et de l'emploi : Secteur de protection de l'habitation | |
| ☐ Secteur de dispositions particulières | |
| ☐ Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global | |
| ☐ Protection du commerce et de l'artisanat | ☐ Protection renforcée du commerce et de l'artisanat |
| ☒ Zone de déficit en logement social | ☐ Protection particulière de l'artisanat |
| ☐ Protection de l'artisanat et de l'industrie | ☐ Zone non déficitaire en logement social |
| | ☐ Terrain composant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord' |

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Cf. art. 2 du règlement de la zone UG et annexes III, IV et V du règlement

- | | |
|---|---|
| ☐ Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de logement locatif social | |
| ☐ Emplacement réservé pour espace vert public | ☐ Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie |
| ☐ Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général | ☐ Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser |

PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- ☐ Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés au titre du PLU (cf annexe VI du règlement)
- ☐ Élément particulier protégé au titre du PLU
- ☐ Volumétrie existante à conserver
- ☐ Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

AMÉNAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET DES ESPACES RÉSERVÉS À LA CIRCULATION

- ☐ Aménagement piétonnier
- ☐ Emprise de construction basse en bordure de voie
- ☐ Voie à conserver, créer ou modifier
- ☐ Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
- ☐ Passage piétonnier sous porche à conserver

PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES

cf. art. 13 du règlement de la zone UG

Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:

- ☒ Secteur de mise en valeur du végétal
- ☐ Secteur de renforcement du végétal

Prescriptions localisées:

- ☐ Espace vert protégé
- ☐ Espace boisé classé
- ☐ Espace libre protégé
- ☐ Espace libre à végétaliser
- ☐ Espace à libérer

STATIONNEMENT

cf. art. 12 du règlement de la zone UG

- ☐ Limitation de la création de parcs de stationnement

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

Cf. art. 10 du règlement de la zone UG

- ☒ Plafonnement des hauteurs : 25.0 m sans préjudice des autres dispositions
- ☒ Présence d'un fuseau de protection du site de Paris
- ☐ Emprise soumise à une prescription de hauteur maximale des constructions

Gabarit-enveloppe en bordure de voie :

- ☐ Voie non bordée de filet (cf. art. 10.2.1)
- ☒ Voie bordée de filets (cf. art. 10.2.2)

Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (<http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>)

COMMUNE : PARIS 04È

Département : Seine-Paris

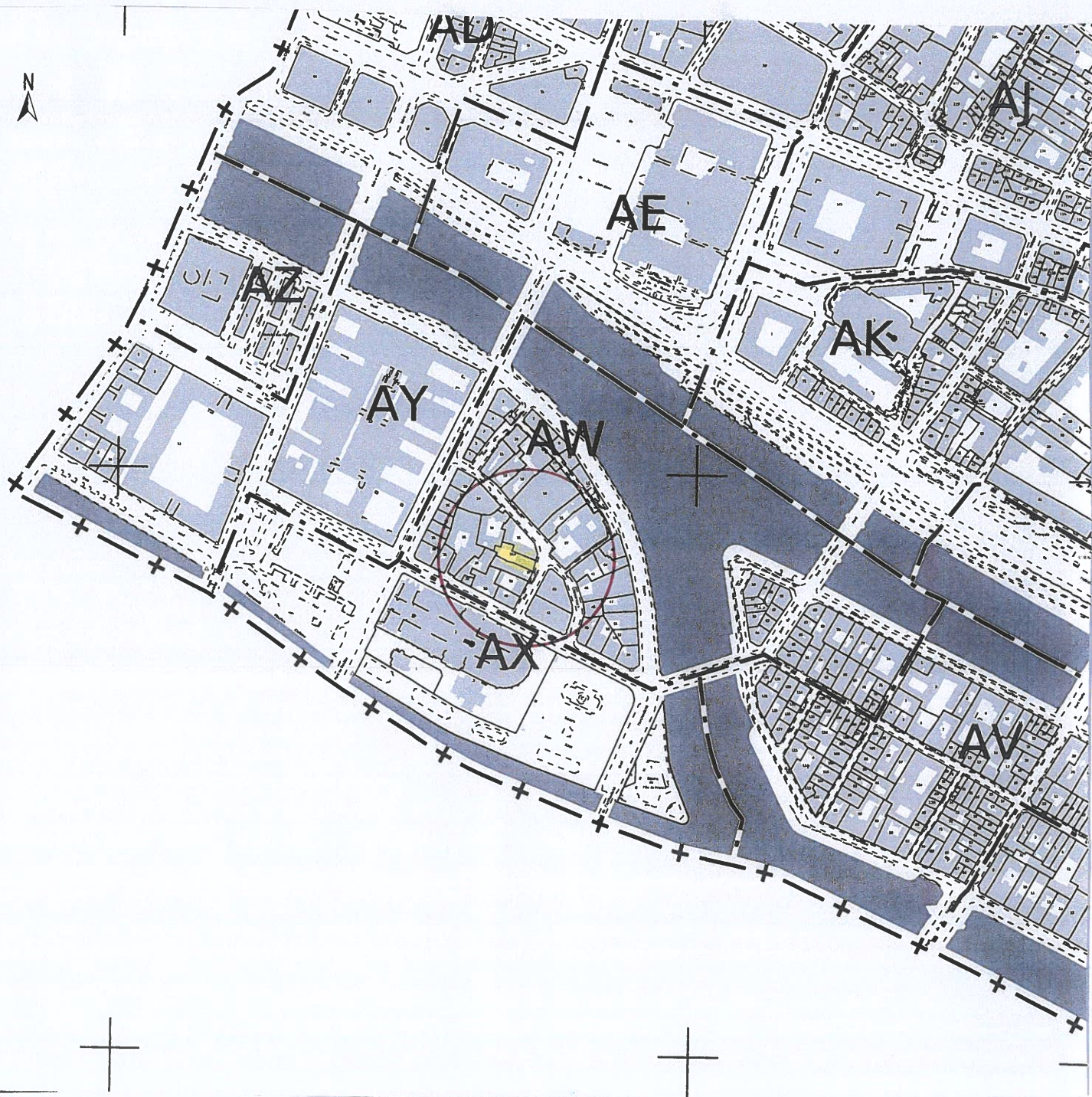
PLAN DE SITUATION

D'une propriété sise : **4 Rue Massillon**

Propriété appartenant à : M. STRASSE

Cadastre Section : AW 36

Contenance : 385 m²



Echelle : 1/5000

Commune :
PARIS 04

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Cet extrait de plan vous est délivré par :

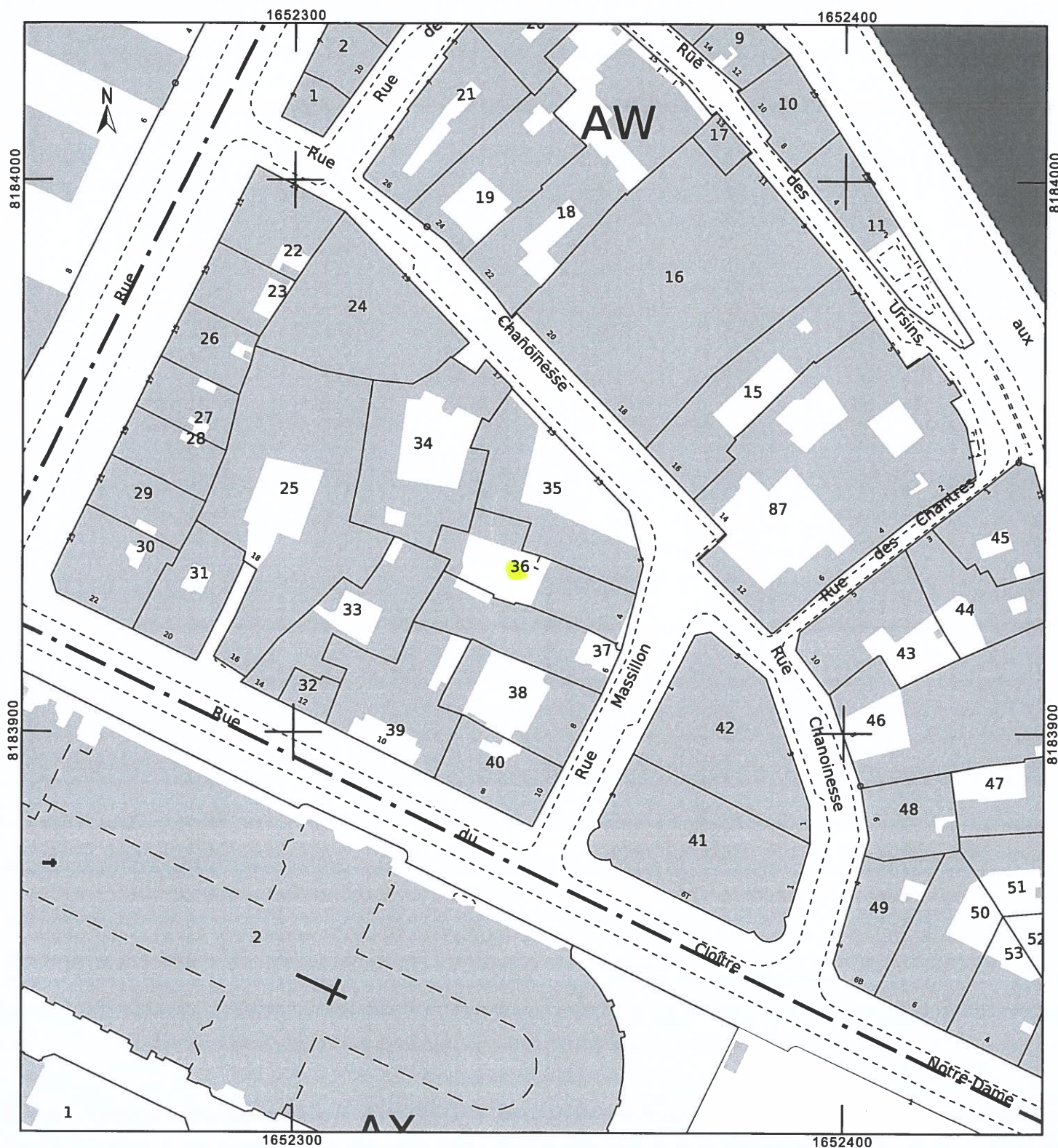
Section : AW
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

cadastre.gouv.fr



S.C.P. Hubert DOUCHET
Géomètre-Expert DPLG
10 Boulevard de Stalingrad
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 01.48.84.70.59
Fax : 01.48.53.50.22

DRYE DE BAILLIENCOURT & ASSOCIES
AVOCAT
29 Rue de Villevert
60300 SENLIS

CHOISY LE ROI, le 15 septembre 2022

N/ Réf : 7162/22B
V/ Réf :
Propriétaire M. STRASSE
Acqureur :

Cher Maître

En réponse à votre demande, je vous informe que l'immeuble situé à Paris :

PARIS 04è
4 Rue Massillon -

pour lequel vous m'avez saisi, ne fait l'objet à la date du 15/09/2022 d'aucun arrêté de péril, tel qu'il est prévu par les articles L-511.1 à L-511.4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je vous prie d'agréer, Cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Péril bâtimentaire - Insécurité des équipements communs - Mise en sécurité

Depuis le 1er janvier 2021, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et de son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, une nouvelle réglementation s'applique. En application de celle-ci, la Maire de Paris, dans son champ de compétences, est amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité en cas de risques liés à l'état d'un bâtiment ou liés à celui des équipements communs d'un immeuble.

Les arrêtés de péril et insécurité des équipements communs pris et notifiés avant le 1er janvier 2021, ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation. Ils restent en vigueur.

Liste des immeubles sous arrêtés

1er arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
13 rue des Lavandières Sainte-Opportune	 15/03/2021	

2e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
34 – 36 rue du Caire	 08/03/2021	

3e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
2 rue des Vertus / 14 rue des Gravilliers	 18/01/2022	
12 rue des Gravilliers 2 rue des Vertus / 14 rue des Gravilliers	 18/01/2022	
61 rue de Turbigo	 23/08/2022	

4e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

5° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
9-11 rue Saint Severin	 <u>01/09/2022</u>	

6° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
1 Cour du commerce Saint-André	 <u>07/06/2021</u>	
5 rue Férou / 3 rue du Canivet	 <u>29/07/2022</u>	

7° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

8° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

9° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

10° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

11° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
20 rue Richard Lenoir	 <u>16/10/2019</u>	

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

12° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

13° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

14° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

15° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
39 rue Mademoiselle	 <u>18/12/2015</u>	

16° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

17° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
17 rue du Mont Doré	 <u>15/01/2021</u>	

18° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
2 bis rue Buzelin	 <u>11/03/2014</u>	
2 rue de l'Evangile	 <u>17/10/2019</u>	

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

19e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
70 rue Georges Lardennois	 <u>14/03/2006</u>  <u>29/04/2019</u>	
7 passage Desgrais	 <u>04/05/2016</u>	
62 rue de Meaux	 <u>14/01/2020</u>	
47 rue de Belleville	 <u>03/08/2021</u>	
125 avenue Jean Jaurès	 <u>24/06/2022</u>	
100 boulevard de la Villette	 <u>14/09/2022</u>	

20e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
24 rue de Ménilmontant	 <u>24/10/2016</u>	
87 rue de Bagnolet	 <u>16/04/2009</u>	
37 rue de la Cour des Noues / 76 rue des Prairies	 <u>19/01/2015</u>	
96 rue des Pyrénées	 <u>05/09/2019</u>  <u>27/05/2021</u>	

Info Paris3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe



Certificat de raccordement au réseau d'assainissement parisien

Immeuble raccordé au réseau d'assainissement collectif unitaire parisien

En application du code de la santé publique (art. L. 1331-1 et suivants), tous les immeubles situés dans Paris, à l'exception de ceux localisés dans le périmètre des bois de Boulogne et de Vincennes, sont raccordés au réseau d'égouts publics parisiens.

L'assainissement non collectif (ou autonome) n'est pas autorisé à Paris du simple fait de la densité du maillage du réseau d'égouts. Il est expressément interdit par l'article L. 1331-5 du code de la santé publique qui prévoit que, dès l'établissement du raccordement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.

Conformément aux articles L. 1331-1 et suivants du code de la santé publique ainsi qu'à l'article 12 du règlement d'assainissement de Paris, et aux termes de l'article 11-1 de la loi n 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 issu de l'article 63 de la loi n 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, un contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement doit être réalisé lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble situé à Paris, dès lors que ses rejets d'eaux usées et pluviales sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau de la Seine.

**Les eaux usées des immeubles dont l'adresse n'est pas mentionnée dans la liste ci-après sont évacuées par un raccordement au réseau d'assainissement collectif unitaire parisien.
Les rejets d'eaux usées et pluviales considérés ne sont donc pas susceptibles d'avoir une incidence directe sur la qualité de l'eau de la Seine.**

Ce certificat ne concerne pas l'état de conformité des installations intérieures du bien immobilier.

Pour toute question, contacter le pôle usager du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) de la Direction de la Propreté et de l'Eau à l'adresse suivante : eau-assainissement@paris.fr.



**Listes des adresses raccordées au réseau d'assainissement
collectif séparatif parisien**
*les adresses parisiennes non listées sur ce document sont raccordées
au réseau d'assainissement unitaire parisien*

Type de voie	Nom de la voie	Côté pair début	Côté pair fin	Côté impair début	Côté impair début	Code postal
rue	Abel Gance	toute la voie est concernée				75013
rue	Albert Einstein	toute la voie est concernée				75013
rue	Alice Domon et Leonie Duquet	toute la voie est concernée				75013
rue	Alphonse Boudard	toute la voie est concernée				75013
place	Augusta Holmes	toute la voie est concernée				75013
place	Aurelie Nemours	toute la voie est concernée				75013
rue	Bruneseau	toute la voie est concernée				75013
rue	Cantagrel	18	38	non concerné		75013
rue	Choderlos de Laclos	toute la voie est concernée				75013
promenade	Claude Levis Strauss	toute la voie est concernée				75013
quai	d'Austerlitz	toute la voie est concernée				75013
rue	de Bellievre	toute la voie est concernée				75013
avenue	de France	toute la voie est concernée				75013
boulevard	de l'Hopital	non concerné		1	49	75013
rue	de la Croix Jarry	toute la voie est concernée				75013
quai	de la Gare	toute la voie est concernée				75013
rue	des Cadets de la France libre	toute la voie est concernée				75013
rue	des Frigos	toute la voie est concernée				75013
rue	des Grands Moulins	toute la voie est concernée				75013
rue	du Chevaleret	2	90	non concerné		75013
rue	Edmond Flamand	toute la voie est concernée				75013
rue	Elsa Morante	toute la voie est concernée				75013
rue	Emile Durkheim	toute la voie est concernée				75013
place	Farhat Hached	toute la voie est concernée				75013
rue	Fernand Braudel	toute la voie est concernée				75013
rue	Francois Bloch-Laine	toute la voie est concernée				75013
quai	Francois Mauriac	toute la voie est concernée				75013
rue	Francoise Dolto	toute la voie est concernée				75013
rue	Fulton	toute la voie est concernée				75013
rue	George Balanchine	toute la voie est concernée				75013
rue	Giffard	toute la voie est concernée				75013
rue	Eugene Freyssinet	toute la voie est concernée				75013
rue	Hélène Brion	toute la voie est concernée				75013
rue	Germaine Richier	toute la voie est concernée				75013
quai	Ivry	toute la voie est concernée				75013

Ce certificat n'est valide que s'il comporte trois pages

rue	Jacques Lacan	toute la voie est concernée	75013
rue	Jean Anouilh	toute la voie est concernée	75013
rue	Jean Antoine de Baif	toute la voie est concernée	75013
rue	Jean Arp	toute la voie est concernée	75013
rue	Jean Baptiste Berlier	toute la voie est concernée	75013
rue	Jean Giono	toute la voie est concernée	75013
place	Jean Michel Basquiat	toute la voie est concernée	75013
place	Jean Vilar	toute la voie est concernée	75013
rue	Jeanne Chauvin	toute la voie est concernée	75013
rue	Julie Daubie	toute la voie est concernée	75013
rue	Leo Frankel	toute la voie est concernée	75013
rue	Loiret	toute la voie est concernée	75013
rue	Louise Bourgeois	toute la voie est concernée	75013
rue	Louise Weiss	toute la voie est concernée	75013
rue	Marguerite Duras	toute la voie est concernée	75013
rue	Marie Andrée Lagroua Weill Halle	toute la voie est concernée	75013
rue	Neuve Tolbiac	toute la voie est concernée	75013
rue	Nicole-Reine Lepautre	toute la voie est concernée	75013
Place	Farhat Hached	toute la voie est concernée	75013
rue	Jacques Lacan	toute la voie est concernée	75013
rue	David Bowie	toute la voie est concernée	75013
rue	Vivian Maier	toute la voie est concernée	75013
rue	Olivier Messiaen	toute la voie est concernée	75013
quai	Panhard et Levassor	toute la voie est concernée	75013
allée	Paris Ivry	toute la voie est concernée	75013
rue	Pau Casals	toute la voie est concernée	75013
rue	Paul Klee	toute la voie est concernée	75013
place	Paul Ricoeur	toute la voie est concernée	75013
avenue	Pierre Mendes France	toute la voie est concernée	75013
rue	Pierre Vidal Naquet	toute la voie est concernée	75013
rue	Primo Levi	toute la voie est concernée	75013
rue	Raymond Aron	toute la voie est concernée	75013
rue	René Goscinny	toute la voie est concernée	75013
rue	Thomas Mann	toute la voie est concernée	75013
rue	Tolbiac	2 8 1 5bis	75013
rue	Valéry Larbaud	toute la voie est concernée	75013
place	Valhubert	toute la voie est concernée	75013
rue	Vincent Auriol	2 30 1 19	75013
rue	Watt	toute la voie est concernée	75013



86 rue Régnault - 75013 PARIS

Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 15/09/2022		Références : 1119453	
☐ Renseignement fournis selon le plan joint			
75004	AW	0036	
Code postal		Sect. Cadast.	Parcelle
PARIS			
Adresse : 4 RUE MASSILLON 75004 Paris		Votre référence : 7162/22B	
Adresse complémentaire :			
Parcelles complémentaires :			

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

☐ Paris par arrêté interpréfectoral du 25 février 1977

☐ Zone étendue au périmètre défini par l'arrêté actuel

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

☒ en dehors

☐ en zone de carrière ⁽¹⁾
☐ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne carrière de craie	☐	☐	☐
ancienne glaisière	☐	☐	☐

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de gypse souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne sablière	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa
☐ Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	
☐ Fondations superficielles armées	☐
☐ Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière ☐ à ciel ouvert ☐ souterraine	☐

Pa : en partie

	Pa
☐ Consolidations souterraines en carrière par piliers	☐
☐ Consolidations souterraines par injection	☐
☐ Remblaiement de la carrière	☐
☐ Autre :	☐

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

L'Inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée sur rendez-vous au

86 rue Régnault - 75013 PARIS - ww.igc.paris.fr

Paris, le : 15/09/2022

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 15/09/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SCP Hubert DOUCHET

SF2204287756

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 075					Commune : 104		PARIS 04			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AW	0036			4 RUE MASSILLON	0ha03a85ca					
AW	0036	001	43	25/1010						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



S.C.P. Hubert DOUCHET
Géomètre-Expert DPLG
10 Boulevard de Stalingrad
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 01.48.84.70.59
Fax : 01.48.53.50.22

CHOISY LE ROI, le 16 septembre 2022

DRYE DE BAILLIENCOURT & ASSOCIES
AVOCAT
29 Rue de Villevert
60300 SENLIS

N° Dossier. : 7162/22B
N° Fact. : 7162/22B

V / Référence :

Propriétaire : M. STRASSE

Acquéreur :

NOTE D'HONORAIRES

D'un immeuble sis A : PARIS 04È 75004 -
4 Rue Massillon

ETABLISSEMENT DU DOSSIER D'URBANISME

- Etablissement du Plan de Situation
- Note de renseignements d'urbanisme.
- Extrait Cadastral Modèle 1.
- Certificats des Carrières
- Non-péril

MONTANT HT :	216.00 €
T.V.A. 20 % :	43.20 €
MONTANT TTC :	<u>259.20 €</u>

Certifié sincère et véritable le présent mémoire arrêté à la somme de :

DEUX CENT CINQUANTE NEUF €UROS ET 20 CENTIMES